

AMF , AMGVF, ADF, ARF :
une action européenne commune,
un bureau permanent à Bruxelles



Conscients que la défense des intérêts des collectivités territoriales au niveau européen doit être coordonnée pour être plus efficace, l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association des Régions de France (ARF) ont décidé de mener une action commune à Bruxelles.

Les présidents^{*(1)} des quatre structures se sont rencontrés afin de discuter des modalités de cette coopération, mise en place dès le début de l'année avec, notamment, des commissions « Europe » communes.

Le 11 septembre dernier, la réunion exceptionnelle des commissions Europe de l'AMF et de l'AMGVF a marqué le début officiel d'une coopération visant à mettre en cohérence les messages politiques auprès des institutions européennes et à mieux diffuser l'information auprès des élus locaux français. Cette initiative relaie par ailleurs les propositions antérieures de l'ADF.

Afin de structurer et de renforcer cette coopération et d'assurer une visibilité commune à Bruxelles, les présidents ont pris l'engagement de signer rapidement un protocole concernant les points suivants :

- Ouvrir à Bruxelles un **bureau permanent commun** (à ce jour, seule l'AMF y est représentée).
- Mener une **action concertée** devant les institutions européennes.
- Installer une **veille réglementaire et législative commune**.
- Organiser une **réunion annuelle** des Commissions « Europe » des associations.
- Mettre en place, le cas échéant, des **groupes de travail communs** sur des sujets spécifiques.

Ce projet devrait être également soumis aux autres associations d'élus souhaitant participer à cette démarche.

^{*(1)} Gérard Longuet pour l'ARF, Jean Puech pour l'ADF, Jean-Marie Bockel pour l'AMGVF et Daniel Hoeffel pour l'AMF.